



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0447

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terrailon - Cession, à titre onéreux, aux consorts Djakma, d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n° 1220, 1130 et 1410 de la copropriété Terrailon, situés au 9 rue Jules Védrières

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0447**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron

objet : **Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Cession, à titre onéreux, aux consorts Djakma, d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n° 1220, 1130 et 1410 de la copropriété Terraillon, situés au 9 rue Jules Védrines**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte de la cession

En prévision de l'ORU du quartier Terraillon à Bron, la Métropole de Lyon a acquis des appartements dans la copropriété Terraillon, en vue de les proposer en cession aux propriétaires occupant les logements concernés par l'opération de démolition et désirant rester dans le quartier.

Ainsi, et par acte du 11 février 2019, la Métropole a acquis un appartement, une cave et un parking formant les lots n° 1220, n°1130 et n°1410 de la copropriété Terraillon, situés au 9 rue Jules Védrines à Bron.

Par délibération séparée, il est soumis à ce même Conseil du 25 janvier 2021, l'acquisition des biens aux consorts Djakma, situés dans la copropriété Terraillon, au 21 rue Guillermin à Bron ;

II - Désignation des biens cédés

Ainsi, et dans ce cadre, il est proposé au Conseil la cession aux consorts Djakma du bien constitué :

- d'un appartement de type T3, d'une superficie d'environ 55,19 m², situé au 1^{er} étage de l'immeuble, formant le lot n° 1220 avec les 633/100 006 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot,
- d'une cave formant le lot n° 1130,
- d'un parking formant le lot n° 1410,
- le tout situé dans la copropriété Terraillon, située au 9 rue Jules Védrines à Bron dont la parcelle est cadastrée B 831.

III - Conditions de la cession

Aux termes du projet d'acte, la Métropole céderait le bien en cause, au prix de 90 000 €.

Par ailleurs, la Métropole prendrait à sa charge les frais de notaire liés à cette vente pour un montant estimé à 2 300 €.

Les acquéreurs ayant accepté les conditions de cession qui leur ont été proposées, un compromis a d'ores et déjà été établi ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) du 12 mars 2020, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux pour un montant de 90 000 €, aux consorts Djakma, d'un appartement, d'une cave et d'un parking formant respectivement les lots n° 1220, 1130 et 1410 de la copropriété Terraillon, situé au 9 rue Jules Védrières à Bron, dans le cadre d'un relogement relevant de l'ORU du quartier Terraillon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée le 8 juillet 2019, pour un montant de 43 923 001,61 € en dépenses et 21 863 906,13 € en recettes sur l'opération n° OP17O0827.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 90 000 € en recettes - chapitre 77 - compte 775 - fonction 515,

- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 86 328 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2138 - fonction 01 pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° OP17O2762.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 2 300 € sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 011 - opération n° OP07O4948.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.